Élections professionnelles 2026

Spécial AED

Directrice de la publication : Claire-Marie Feret - Réalisation : Elfie Demarest - Décembre 2026













N'attendons pas 2027 pour les AED !



Au moment où tou·tes les agent·es de la Fonction Publique, titulaires ou contractuel·les, sont appelé·es à voter pour élire leurs représentant·es face à l'employeur pour les quatre prochaines années, la FSU tient à s'adresser particulièrement aux AED.

Les équipes de vie scolaire sont en première ligne dans les collèges et les lycées, elles jouent un rôle essentiel auprès des élèves. Grâce à une présence forte dans les lieux de vie des élèves hors la classe, les AED ont souvent des liens de confiance avec les élèves et aident à renouer le dialogue, recueillir des confidences et/ou désamorcer des situations difficiles avec certain·es élèves. Alors que la santé mentale de la jeunesse est de plus en plus préoccupante, les équipes d'AED devraient être renforcées au lieu d'être réduites.

Depuis plusieurs années, l'insuffisance des moyens attribués et le non respect des missions des AED ont considérablement dégradé la situation, il est temps que cela change !

Au-delà des recrutements supplémentaires nécessaires, il est temps également d'augmenter les salaires des AED, en respectant les textes qui prévoient la mise en place d'une grille pour les AED en CDI et en augmentant le salaire minimum à 1850 € nets.

L'amélioration des conditions de travail des AED passe également par un droit effectif à la formation ainsi que par la généralisation de contrats de trois ans pour en finir avec la précarité.

N'attendons pas 2027 pour donner à l'Ecole Publique les moyens de fonctionner et d'être à la hauteur des attentes de la nation ! N'attendons pas 2027 pour exiger que les AED qui la font vivre au quotidien soient respecté·es et revalorisé·es. N'attendons pas 2027 pour nous battre pour plus de justice sociale et contre les idées d'extrême droite ! Dès maintenant, pour que nos voix soient entendues, votons pour les listes de la FSU !

Claire-Marie FERET,,
élue pour la FSU académique..

Je scanne pour voter

Je vote F.S.U. ÉLECTIONS PRO 3-10 DÉCEMBRE 2026

POUR LES AED,
Du 3 au 10 décembre,
je vote FSU !

En décembre 2026, je choisis la FSU !



Pour les AED, la FSU exige :

Des créations de postes à la hauteur des besoins

Un salaire à 1850€ nets Et une grille salariale nationale

Des contrats de 3 ans pour stabiliser les équipes

Les missions des AED

Quelles que soient les tentatives des chefs d'établissement pour leur imposer d'autres missions, les missions des AED sont définies par les textes :

- Encadrer et surveiller les élèves dans les établissements – et l'internat – et également en sortie et voyage ;
- Être en appui des personnels enseignant·es pour le soutien et l'accompagnement pédagogiques ;
- Participer aux activités éducatives, sportives, sociales, artistiques ou culturelles : animation de clubs, journées à thème, etc. ;
- Participer aux actions de prévention et de sécurité conduites au sein de l'établissement ;
- Aider les élèves aux usages du numérique.

Le rôle des AED n'est pas : de remplacer un·e enseignant·e, un·e CPE, un·e Psy-ÉN ou un·e autre professionnel·le (infirmie·re, assistant·e social·e, agent·e d'accueil ou de cantine, maintenance informatique…), de fouiller les sacs, d'administrer aux élèves des médicaments, de faire des photocopies, de concevoir et animer tout·e seul·e une activité éducative, sportive, sociale, artistique ou culturelle complémentaire aux enseignements…



Votez FSU à la CCP Surveillance Accompagnement (AESH et AED)

Au sein de la CCP (Commission Consultative Paritaire) Surveillance Accompagnement, nos élu·es vous accompagnent pour faire respecter vos droits et améliorer vos conditions de travail : temps de travail, formation, démissions… C'est aussi elle qui gère les conseils de discipline.

Seule instance paritaire, à la fois pour les AED et AESH, **la CCP examine votre dossier individuel avant toute décision lourde** : licenciement, inaptitude médicale, sanction disciplinaire (hors avertissement et blâme).
La CCP est également compétente sur des sujets comme **le temps de travail, l'évaluation professionnelle, les congés formation ou mobilité…** Elle peut aussi être saisie à votre demande. **Nos élu·es y émettent des avis, vous défendent et font entendre vos revendications collectives face à l'administration**.
Ces élu·es, vous les élisez pour 4 ans. Votez : donnez à vos collègues le pouvoir de vous défendre.

Je vote F.S.U.
ÉLECTIONS PRO
3-10 DÉCEMBRE 2026

POUR LES AED,
Du 3 au 10 décembre,
je vote FSU !